



Pas de diag électrique à la vente help me

Par **besoin éd**, le **27/01/2009** à **01:52**

bonjour,

je viens de signé l'acte authentique d'achat de ma maison .

j'ai demandé après le diag électrique . et j'ai eu pour réponse du notaire ,de la personne mandaté pour la vente et du propriétaire .qu'il n'était pas obligatoire car il avait effectué des travaux de raccordement et les justifié avec des facture . Sauf que je ne suis pas electricien et que je n'avais pas remarqué que je n'avais pas de mise à la terre . J'AI UN BOITIER EDF DANS LE GARAGE avec leur compteur et dans la maison j'ai deux cable qui sorte d'un mur LA PHASE ET LE NEUTRE...

IL M'AVAIT COMPRENDRE QUI SUFISAIT DE RACCORDER UNE ARMOIRE ELECTRIQUE ,

puis je me retourner contre eux car l'absence de mise à la terre a un prix.

Car je me suis déjà bien endetté ...pour cet achat ...

J'AI UN ENFANT et ns avons des petit salaire ...c'est uiune depense de trop

SVP aidez moi ... MERCI D'AVANCE